

PROCÈS-VERBAL

Préambule

André Lemaître excuse Chloé Leclerc, trésorière, qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pas pu se joindre à l'assemblée. Le rapport financier préparé par Chloé Leclerc sera présenté par le président, André Lemaître.

L'ordre du jour est approuvé par l'assemblée générale sans modification.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mai 2016

Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

2. Rapport du Secrétariat général

Présentation par le secrétaire général Quentin Rossy.

- *Point de situation*

L'association compte 135 membres actifs et 68 en attente de renouvellement. Il y a eu beaucoup de nouvelles adhésions en 2017-2018. La présence de la Côte d'Ivoire en nombre est notamment saluée par applaudissement.

Présentation par le secrétaire général adjoint Lionel Grossrieder.

- *Site internet*

L'ePortfolio destiné aux jeunes chercheurs va être fermé, son mode de fonctionnement n'étant plus adapté à l'utilisation actuelle des réseaux sociaux. Une solution envisagée serait de créer un groupe « Jeunes chercheurs AICLF » au sein d'une plateforme existante comme ResearchGate.

Un système d'adhésion/renouvellement en ligne a été mis en place.

La question d'une possibilité de paiement par carte est soulevée, notamment pour les membres de pays africains pour lesquels le paiement par virement pose des problèmes pratiques. André Lemaître rappelle que cette solution, déjà étudiée, n'est pas viable à cause des coûts de transactions engendrés.

- *Colloques*

Afin de stimuler la participation des étudiants et des chercheurs d'outre-mer, des bourses AICLF ont été proposées lors de l'édition 2018 du colloque. Cinq bourses de 500 euros ont permis de couvrir l'inscription et l'hôtel pour des étudiants et deux bourses de 1'250 euros ont été octroyées à des chercheurs de pays en développement et d'outre-mer. Au total, 11

candidats ont participé. Remerciements à Catherine Rossi et Nicolas Queloz pour leur implication dans la création de ces bourses.

Proposition : Accroître le nombre de bourses.

Présentation par le président André Lemaître.

- *RICPTS* :

Pour rappel, la Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique est l'organe de diffusion officiel de l'AICLF. Des discussions sont en cours entre l'AICLF, la rédaction et l'éditeur de la RICPTS concernant une éventuelle reprise de la revue par l'association. André Lemaître rappelle que l'AICLF n'est pas un éditeur professionnel. Marcelo Aebi s'interroge sur les solutions envisagées et suggère de faire appel à des éditeurs tels que SAGE ou ELSEVIER. Cela soulève néanmoins certains problèmes si la RICPTS ambitionne d'adhérer à une politique d'*open access*. Finalement, le bureau précise qu'à l'heure actuelle, l'AICLF n'a pas les moyens financiers de reprendre la revue.

En complément, Rodica Stanoiu évoque l'élargissement de l'AICLF auprès des collègues qui partagent le français, mais qui ne sont pas forcément issus de pays francophone.

3. Rapport financier

Comme annoncé en préambule, André Lemaître présente le rapport financier préparé par la trésorière, Chloé Leclerc, suite à son absence excusée. Il rappelle que l'association dispose de trois comptes actifs, soit celui de la Suisse, de la Belgique et du Québec. Le rapport est donc à interpréter sur les trois monnaies.

2016 était une année de colloque qui se reflète sur les comptes d'autant plus que des dépenses du colloque de Liège étaient encore à régler.

Les avoirs totaux de l'AICLF au 31 décembre 2017 est approximativement de 53'735 €.

Marcelo Aebi se pose la question de la raison du déficit du colloque, notamment vis-à-vis d'autres colloques dont il a connaissance. Benoît Dupont rappelle que traditionnellement le gala, symbole important du colloque, représente entre un tiers et la moitié du budget total. De plus, des efforts ont été faits pour proposer des prix d'inscription plus attractif.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée et accompagnés de remerciements à Chloé Leclerc.

4. Mise à jour des statuts et organes de l'AICLF

Une modification des statuts de l'AICLF est présentée aux membres. Les modifications principales sont une définition plus claire des organes de l'association, de leurs tâches, ainsi que la définition d'une durée pour leurs mandats. Le document est complété par les membres actuels des différents organes.

André Kuhn soulève l'archaïsme de l'article 8 qui ne laisse la possibilité qu'aux membres du conseil de direction d'amener des propositions à l'assemblée générale. Ce point sera corrigé pour laisser la possibilité à n'importe quel membre de l'association d'effectuer des

propositions. Une seconde remarque est formulée vis-à-vis de l'omniprésence de la forme masculine dans le texte.

Proposition : Suite aux discussions sur la question du genre dans le texte, le Bureau propose de modifier les statuts afin de privilégier au maximum les formes neutres et le langage épïcène.

La proposition est acceptée à la quasi-unanimité avec un vote contre.

Proposition : Les membres votent sur la mise à jour des statuts.

La proposition est acceptée à la quasi-unanimité avec une abstention.

Proposition : Les membres votent sur le maintien de la composition actuelle du Conseil de Direction de l'AICLF.

La proposition est acceptée à la quasi-unanimité avec un vote contre.

5. Prochain colloque

Le lieu du prochain colloque n'a pas encore été décidé. Plusieurs propositions sont à l'étude, issues notamment du Québec et de la Belgique. À plus long terme, l'idée serait l'organisation d'un colloque en Afrique sub-saharienne.

6. Divers

Concernant la reprise de la RICPTS par l'AICLF, M. Meichtry, éditeur de la revue, souligne qu'une rencontre avait eu lieu et une proposition de rachat à 50'000 € avait été faite.

L'Assemblée débat sur la question et soulève certains enjeux, notamment :

- La décision par l'Assemblée générale d'une somme que l'AICLF serait prête à investir pour racheter la revue
- L'avenir de la rentabilité de la revue
- La préservation de ce qui existe déjà et qui présente une valeur historique
- Le rôle d'édition qui n'est pas prévu dans les statuts de l'AICLF

Néanmoins, avec les informations à disposition, il n'est pas possible à ce stade de prendre une décision. Le point est donc laissé en suspens.

Proposition : Le Bureau poursuit les discussions avec l'éditeur et soumettra aux membres les informations nécessaires et des propositions de solutions, éventuellement via un vote électronique.

Clôture de l'assemblée générale de l'AICLF le 04 juin 2018 à 18h00, suite aux remerciements du président, André Lemaître, adressés aux membres présents

**Fait à Lausanne, le 04 juin 2018
Lionel Grossrieder, SG adjoint de l'AICLF**